

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000886-172

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

LISA BLAIS

Demanderesse-représentante
-et-

**TOUTES LES PERSONNES QUI
SONT OU ONT ÉTÉ DES TÉMOINS
DE JÉHOVAH ET QUI ALLÈGUENT
AVOIR ÉTÉ AGRESSÉES
SEXUELLEMENT AU QUÉBEC,
ALORS QU'ELLES ÉTAIENT
MINEURES, PAR UNE PERSONNE
OCCUPANT LE RÔLE D'ANCIEN**

Le sous-groupe d'agression sexuelle
par les Anciens / Demandeurs

-et-

**TOUTES LES PERSONNES QUI
SONT OU ONT ÉTÉ DES TÉMOINS
DE JÉHOVAH ET QUI ALLÈGUENT
AVOIR ÉTÉ AGRESSÉES
SEXUELLEMENT AU QUÉBEC,
ALORS QU'ELLES ÉTAIENT
MINEURES, PAR UN TÉMOIN DE
JÉHOVAH**

Le sous-groupe d'agression sexuelle
par un Témoin de Jéhovah /
Demandeurs

C.

**WATCH TOWER BIBLE AND TRACT
SOCIETY OF CANADA**

-et-

**WATCH TOWER BIBLE AND TRACT
SOCIETY OF PENNSYLVANIA**

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE WATCH TOWER BIBLE AND
TRACT SOCIETY OF CANADA POUR PERMISSION DE MODIFIER SA
DÉFENSE**
(articles 206 et 207 C.p.c.)

**À L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON J.C.S., JUGE DÉSIGNÉE EN
L'INSTANCE, LA DÉFENDERESSE WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
OF CANADA EXPOSE CE QUI SUIIT :**

1. En date du 21 juillet 2025, la défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Canada ("**WTC**") a déposé une défense modifiée dans le cadre du présent dossier, tel qu'il appert de la défense modifiée, communiquée au soutien des présentes comme **Pièce R-1**;
2. Cette modification a pour effet de corriger une coquille au paragraphe 89b) de la défense de WTC. Les deux versions de la défense se lisent comme suit :

Défense du 24 juillet 2024	Défense modifiée du 21 juillet 2025
89. Or tel que l'exposent en détail les sections suivantes, WTC n'a commis aucune faute civile envers les membres : [...]	89. Or tel que l'exposent en détail les sections suivantes, WTC n'a commis aucune faute civile envers les membres : [...]
b) WTC a mis en place des politiques robustes de prévention d'abus sexuels envers les mineurs et de signalements des abus sexuels;	b) [...] <u>La Filiale canadienne</u> a mis en place des politiques robustes de prévention d'abus sexuels envers les mineurs et de signalement des abus sexuels;

3. En effet, il ne s'agit pas de WTC, mais bien de la Filiale Canadienne qui a « mis en place des politiques robustes de prévention d'abus sexuels envers les mineurs et de signalement des abus sexuels »;
4. La demanderesse s'oppose cependant à la modification effectuée en prétextant que WTC tente de révoquer un aveu judiciaire, tel qu'il appert de l'avis d'opposition datée du 30 juillet 2025, communiqué au soutien des présentes comme **Pièce R-2**;
5. Cette prétention est manifestement mal fondée. D'une part, la modification demandée est cohérente avec la défense tel que rédigée. Le paragraphe 89 est un paragraphe introductif et la section pertinente de la défense, qui se trouve au paragraphes 94 à 119, réfère bien à la Filiale canadienne et/ou aux Témoins de Jéhovah, selon le cas;

6. Tel qu'il appert notamment des paragraphes 51 à 58 de la défense, l'ensemble des allégations afférentes à WTC sont pourtant claires. La responsabilité de celle-ci est limitée à :
 - a) Avoir le titre de propriété et d'entretenir les immeubles situés au 13893 Highway 7 à Georgetown, en Ontario;
 - b) Signer et effectuer des paiements dans le contexte de contrats pour la Filiale canadienne; et
 - c) Imprimer et distribuer la littérature religieuse pour la Filiale canadienne, qui relève du Collège Central.
7. D'autre part, la modification demandée n'a pas pour effet de révoquer un quelconque aveu;
8. En outre, cette modification a été annoncée dans le cadre de l'interrogatoire de M. Dave Fortin. Le paragraphe 89 b) a ainsi été dûment modifié, en conformité avec les représentations effectuées par les procureurs soussignés lors de l'interrogatoire et la partie demanderesse a donc eu l'opportunité d'interroger M. Fortin sur cette question;
9. La partie demanderesse n'allègue pas dans son avis d'opposition un préjudice réel, concret, et encore moins irrémédiable qui motiverait l'opposition en l'instance;
10. La modification recherchée ne retarde pas le déroulement de l'instance et n'est pas contraire aux intérêts de la justice;
11. Pour toutes ces raisons, WTC est en droit de demander la modification de sa défense, suivant le projet communiqué comme Pièce R-1;
12. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

- A. ACCUEILLIR** la présente demande de la défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Canada pour permission de modifier sa défense ;
- B. PERMETTRE** à la défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Canada de modifier sa défense selon la *Défense modifiée* du 21 juillet 2025 déposée au dossier de la Cour.
- C. LE TOUT** avec les frais de justice.

Montréal, le 25 août 2025



Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats de la défenderesse Watch Tower

Bible and Tract Society of Canada

M^e Karine Chênevert

M^e Amélie T. Gouin

M^e Alexis Leray

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Bureau 900

Montréal (Québec) H3B 5H4

Téléphone : 514.954.3180 / 514.954.3108

514.954.2508

Télécopieur : 514.954.1905

Courriel : kchenevert@blg.com

agouin@blg.com

aleray@blg.com

N/dossier : 297990.000001

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Karine Chênevert, avocate, pratiquant au sein de l'étude Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900, à Montréal, province de Québec, H3B 5H4, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Canada dans la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans cette *Demande de la Défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Canada pour Permission de Modifier sa Défense* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal, QC, le 25 août 2025 :

Karine Chênevert

Déclaré sous serment devant moi
à Montréal, QC, le 25 août 2025

Nathalie Angers
Commissaire à l'assermentation pour le
Québec et pour l'extérieur du Québec #
137908

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Sarah Woods Me Maude St-Georges Me Érika Blackburn-Verreault McCarthy Tétrault, s.e.n.c.r.l., s.r.l. MZ400-1000 rue de la Gauchetière Ouest Montréal, QC H3B 0A2 <u>swoods@mccarthy.ca</u> <u>mstgeorges@mccarthy.ca</u> <u>eblackburnverreault@mccarthy.ca</u> Avocats de la demanderesse	Me Éric Préfontaine Me Marie-Laure Saliah-Linteau Osler, Hoskin & Harcourt LLP 2100-1000 rue de la Gauchetière Ouest Montréal, QC H3B 4W5 <u>eprefontaine@osler.com</u> <u>mlsaliahlinteau@osler.com</u> Avocats de la défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania
--	---

PRENEZ AVIS que la *Demande de la défenderesse Watch Tower Bible and Tract Society of Canada pour permission de modifier sa défense* sera présentée pour adjudication devant l'honorable Marie-Christine Hivon j.c.s., à une date, heure et salle à être déterminées, au Palais de justice de Montréal, situé au 1 Notre-Dame Est.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 25 août 2025



Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats de la défenderesse Watch Tower
Bible and Tract Society of Canada

M^e Karine Chênevert

M^e Amélie T. Gouin

M^e Alexis Leray

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Bureau 900

Montréal (Québec) H3B 5H4

Téléphone : 514.954.3180 /514.954.3108

514.954.2508

Télécopieur : 514.954.1905

Courriel : kchenevert@blg.com

agouin@blg.com

aleray@blg.com

N/dossier : 297990.000001

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000886-172

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

LISA BLAIS

Demanderesse-représentante

-et-

**TOUTES LES PERSONNES QUI SONT
OU ONT ÉTÉ DES TÉMOINS DE
JÉHOVAH ET QUI ALLÈGUENT AVOIR
ÉTÉ AGRESSÉES SEXUELLEMENT AU
QUÉBEC, ALORS QU'ELLES ÉTAIENT
MINEURES, PAR UNE PERSONNE
OCCUPANT LE RÔLE D'ANCIEN**

Le sous-groupe d'agression sexuelle par
les Anciens / Demandeurs

-et-

**TOUTES LES PERSONNES QUI SONT
OU ONT ÉTÉ DES TÉMOINS DE
JÉHOVAH ET QUI ALLÈGUENT AVOIR
ÉTÉ AGRESSÉES SEXUELLEMENT AU
QUÉBEC, ALORS QU'ELLES ÉTAIENT
MINEURES, PAR UN TÉMOIN DE
JÉHOVAH**

Le sous-groupe d'agression sexuelle par
un Témoin de Jéhovah / Demandeurs

c.

**WATCH TOWER BIBLE AND TRACT
SOCIETY OF CANADA**

-et-

**WATCH TOWER BIBLE AND TRACT
SOCIETY OF PENNSYLVANIA**

Défenderesses

**LISTE DES PIÈCES AU SOUTIEN DE DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE WATCH
TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY OF CANADA POUR PERMISSION DE
MODIFIER SA DÉFENSE**

PIÈCE R-1: Défense modifiée en date du 21 juillet 2025;

PIÈCE R-2: Avis d'opposition datée du 30 juillet 2025.

Montréal, le 25 août 2025



Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats de la défenderesse Watch Tower
Bible and Tract Society of Canada

M^e Karine Chênevert

M^e Amélie T. Gouin

M^e Alexis Leray

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Bureau 900

Montréal (Québec) H3B 5H4

Téléphone : 514.954.3180 / 514.954.3108
514.954.2508

Télécopieur : 514.954.1905

Courriel : kchenevert@blg.com

agouin@blg.com

aleray@blg.com

N/dossier : 297990.000001

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-06-000886-172

LISA BLAIS

Demanderesse-représentante

-et-

TOUTES LES PERSONNES QUI SONT OU ONT ÉTÉ DES
TÉMOINS DE JÉHOVAH ET QUI ALLÈGUENT AVOIR ÉTÉ
AGRESSÉES SEXUELLEMENT AU QUÉBEC, ALORS QU'ELLES
ÉTAIENT MINEURES, PAR UNE PERSONNE OCCUPANT LE
RÔLE D'ANCIEN

Le sous-groupe d'agression sexuelle par les Anciens / Demandeurs

-et-

TOUTES LES PERSONNES QUI SONT OU ONT ÉTÉ DES
TÉMOINS DE JÉHOVAH ET QUI ALLÈGUENT AVOIR ÉTÉ
AGRESSÉES SEXUELLEMENT AU QUÉBEC, ALORS QU'ELLES
ÉTAIENT MINEURES, PAR UN TÉMOIN DE JÉHOVAH

Le sous-groupe d'agression sexuelle par un Témoin de Jéhovah /
Demandeurs

C.

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY OF CANADA et
al.

Défenderesses

DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE WATCH
TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY OF
CANADA POUR PERMISSION DE MODIFIER SA
DÉFENSE
(Art. 206 et 207 C.P.C.)

ORIGINAL

BLG
Borden Ladner Gervais

B.M. 2545

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, QC, Canada H3B 5H4
Téléphone : 514.879.1212
Télécopieur : 514.954.1905
kchenevert@blg.com / agouin@blg.com /
aleray@blg.com
Me Karine Chênevert / Me Amélie T.
Gouin / Me Alexis Leray
Dossier : 297990.000001